



LA NATURE À DURTOL, TRAIT D'UNION ENTRE LIMAGNE ET VOLCANS

Zoom sur les propriétés publiques





Le partenariat

CEN Auvergne - Clermont Auvergne Métropole

Le CEN Auvergne a proposé à la Métropole de **mieux faire connaître aux communes les enjeux de biodiversité de son territoire et de les sensibiliser sur les actions à mener** sur leurs propriétés foncières. Le CEN Auvergne a donc mené un travail de croisement des données d'espaces de biodiversité avec les parcelles communales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs sur 2017-2019.

QUELLES MAÎTRISES FONCIÈRES PUBLIQUES ?

Type de propriétés prises en compte : propriétés communales, collectives et apparentées (sectionales, CCAS...); propriétés de Clermont Auvergne Métropole; EPFSMAF (Etablissement public foncier) ; Conseil départemental du Puy-de-Dôme, État, Région. Autres propriétés publiques ou parapubliques : CHRU, aviation civile, INRA, Université, police, CCI ...

QUELS SITES À ENJEUX ?

Un travail de synthèse des données existantes a été effectué en compilant les données présentes au CEN Auvergne, éventuellement réorganisées et restructurées, les données publiques de la DREAL et de Clermont Auvergne Métropole, les données bibliographiques, les données disponibles sur le serveur du CRAIG, les données de partenaires techniques (LPO, UNIVEGE, Observatoire de la biodiversité métropolitaine, etc.)

Les sites métropolitains ont été catégorisés en 4 grands types.

LES «COEURS DE NATURE »

Les sites protégés

- Sites en Natura 2000 (directive habitat),
- Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS),
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB),
- Sites classés,
- Sites du CEN Auvergne

Les sites d'inventaires nationaux

- Sites inscrits,
- Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique,
- Bien UNESCO « Chaîne des pays-Faille de Limagne »
- Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

Les sites abritant des espèces ou habitats remarquables

- Sites connus abritant des espèces prioritaires*
- Sites suivis par les partenaires : CPIE, LPO, Observatoire de la biodiversité... .
- Vergers conservatoires
- Patrimoine arboré remarquable
- Forêts présumées anciennes** (espaces forestiers continus depuis au moins 250 ans)

LES ZONES INTERMÉDIAIRES, LINÉAIRES, ZONES DE RENATURATION OU SITES RELAIS

Les espaces de nature ordinaire

Ils sont identifiés par des limites en pointillés et mettent en avant des enveloppes plus que des sites bien délimités car peu voire pas connus spécifiquement...

- Coulées vertes, chemins verts
- Bassin de récupération des eaux et surfaces en eau : ces secteurs sont potentiellement des zones de reproduction d'amphibiens, de repos ou de nourrissage pour les oiseaux
- Bords de cours d'eau : un tampon de 15 mètres a été effectué de part et d'autres des cours d'eau (trame bleue)
- Zones humides (données non exhaustives)
- Parcs urbains, espaces verts avec espèces à enjeux ou vieux arbres
- Friches, délaissés SNCF ou d'entreprises : zones de refuge ou de nourrissage, expression d'une biodiversité spontanée
- Zones de jardins extensifs, zones de nature « ordinaire »

* Espèces prioritaires :

- Espèces menacées : LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable) ; LRN : Liste Rouge Nationale;
- Espèces protégées : PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale
- Espèces liées à un programme de protection

** Forêts présumées anciennes: cartographie réalisée par l'IPAMAC et le PNR des Volcans d'Auvergne



Zone humide temporaire dans l'ancienne carrière



Orchidée du genre *Ophrys* sur le massif des Côtes

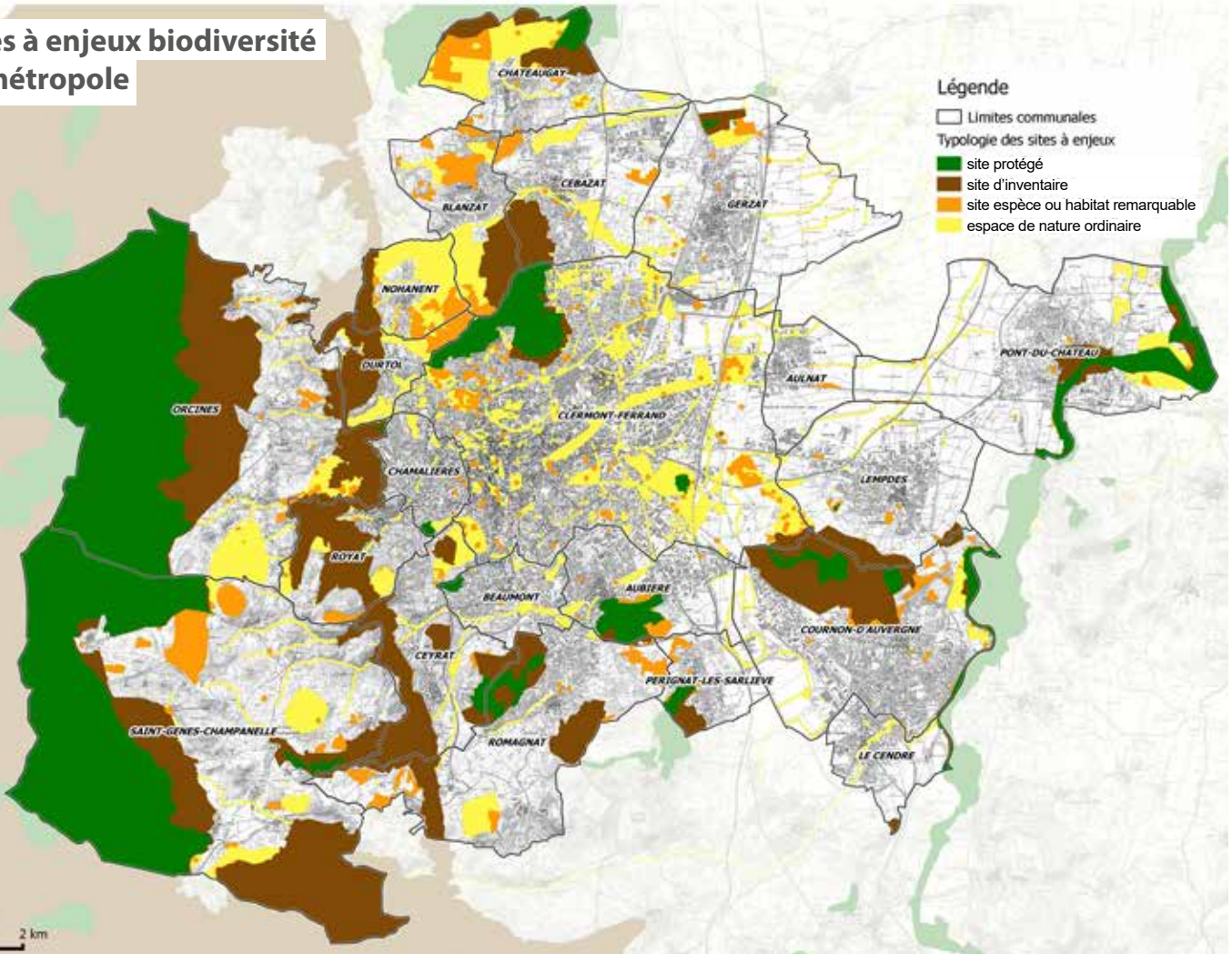


Papillon du genre *Azuré* sur le massif des Côtes



Ancienne carrière et forêt de la faille de Limagne

Les sites à enjeux biodiversité sur la métropole



Sites à enjeux biodiversité

**Bocage
du plateau des Dômes**

**Forêts & vallons
de la faille de Limagne**

Cette approche « milieux » sera complétée par des données « espèces » dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Territoriale mené par la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes.



0 200 400 m

rsité sur la commune de DURTOL

Jardins et bocages
du Champs du mas

Massif des Côtes





Nature en ville

**70 % des surfaces
publiques de votre
commune constituent
des secteurs à enjeux pour
la biodiversité.**

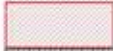




Légende

 Limites communales

Typologie des sites à enjeux de biodiversité

-  Site protégé
-  Site d'inventaire
-  Site espèce ou habitat remarquable
-  Espace de nature ordinaire

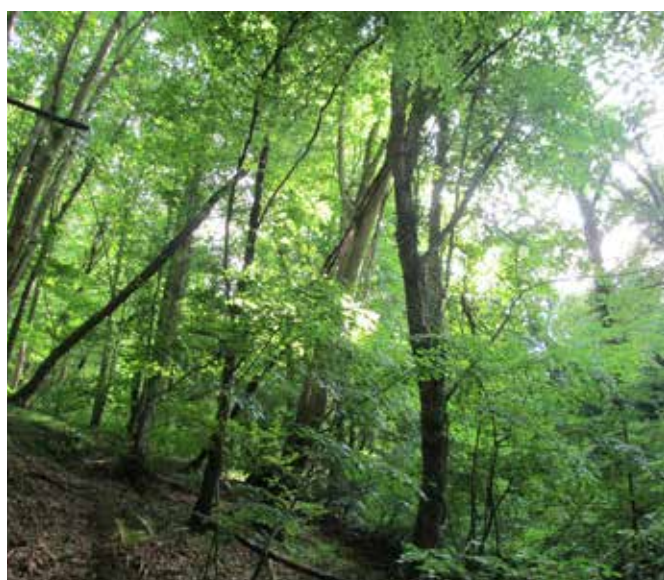
Parcellaires

-  Propriétés Ville de Durtol
-  Propriétés Etablissement Public Foncier-SMAF
-  Propriétés Ville de Clermont
-  Propriétés Etat
-  Propriétés Etat-Domains/propriétaires inconnus



Les grands secteurs emblématiques de la commune

La faille de Limagne



[ENJEUX]

L'ensemble paysager et écologique de la faille de Limagne est constitué de **forêts denses souvent anciennes**, principalement constituées de chênes, hêtres, châtaigniers, pins... **entrecoupés de ruisseaux** constituant des vallons humides.

Cette continuité paysagère marquant le contrefort de la Chaîne des puys est rare et reconnue dans le label UNESCO.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1 - PRÉSERVER ET GÉRER LEURS PARCELLES

La commune de Durtol est propriétaire de plus de 50 ha de forêts de ce secteur (presque 20 % des forêts), gérées par l'ONF. Un travail de valorisation des châtaigniers, arbres emblématiques du secteur, pourrait être mené. Des îlots de vieillissements des arbres pourraient être confortés afin d'augmenter l'accueil de la biodiversité.

2 - AGIR POUR LA TRAME VERTE

Gestion différenciée des bords de route, aménagement des abords de la gare...



La nature en ville



[ENJEUX]

Les zones de jardin, bocages et prairies du secteur du Champ du mas sont un véritable trait d'union écologique entre le massif des côtes à l'Est et la faille de Limagne à l'Ouest.

[RESPONSABILITÉS: QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1 - PRÉSERVER ET GÉRER LEURS PARCELLES

La commune de Durtol est propriétaire d'une dizaine de parcelles sur ce secteur. Il serait intéressant de conforter les zones de jardin, développer du maraîchage biologique avec maintien d'infrastructures écologiques (haies, alignement d'arbres, secteurs de broussailles...), mener une gestion différenciée du cimetière et des espaces de loisirs...

2 - INSCRIRE CE COULOIR ÉCOLOGIQUE EN ZONE NON CONSTRUCTIBLE AU PLU

3 - SENSIBILISER LES PARTICULIERS À LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES JARDINS ET VERGERS...

[ENJEUX]

Forêts, broussailles et pelouses sèches : milieux secs abritant des espèces typiques et parfois remarquables (*papillons, orchidées...*).

Ancienne carrière : milieu anthropique en évolution naturelle, comprenant des zones humides temporaires, des zones à nues, pelouses, patrimoine géologique, paysage remarquable....

[RESPONSABILITÉS: QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1 - PRÉSERVER ET GÉRER LEURS PARCELLES

La commune de Durtol est propriétaire d'une dizaine de parcelles sur les Côtes ; par exemple, environ un hectare sur les Côtes de Clermont pourrait contribuer à un projet de remise en pâturage dans le cadre de l'Espace naturel sensible du site des Côtes.

2 - S'IMPLIQUER DANS UN PROJET INTERCOMMUNAL DE RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE DE LA CARRIÈRE ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL.

Le site des Côtes





30 ANS D'IMPLICATION POUR LA BIODIVERSITÉ

autour de trois axes



VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Sensibilisation du plus grand nombre sur les questions de biodiversité à destination de tous les publics : élus, scolaires, socioprofessionnels, étudiants, grand public, etc.. Pilotage d'actions régionales comme le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion (ZNIEFF, etc.) ou encore la coordination des actions en faveur de certaines espèces menacées (PNA, etc.).



1

PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES

217 sites, plus de 1600 hectares sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal couvrant la diversité des milieux naturels. Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.



3

APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Expert membre de nombreux comités pour l'état et les collectivités locales, accompagnement et soutien des politiques publiques. Intervention comme opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre, animations des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou questionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).



CONTACT

Lucie Le Corguillé, chargée de projets
Tél. 04 73 63 00 11 | Courriel : lucie.lecorguille@cen-auvergne.fr
www.cen-auvergne.fr



Conception, rédaction et crédits photos : CEN Auvergne. Juin 2020.